

Questions au Feuilleton

pement militaire non-offensif faite vers la Grèce depuis le 20 juillet 1974, est de \$5,253.00.

4. Non.

M. ROOSEVELT DOUGLAS

Question n° 2521—M. Rodriguez:

1. Quels étaient les chefs d'accusation, en vertu du Code criminel, contre M. Roosevelt Douglas, immigrant reçu, originaire de Dominica?

2. A-t-il été condamné et, dans l'affirmative, a) à quelle date, b) quels étaient les chefs d'accusation, c) quelle peine lui a-t-on infligée?

3. Quel est son statut actuel au Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1 et 2. M. Roosevelt Douglas a été reconnu coupable à des accusations portées en vertu de l'article 372 du Code criminel et condamné le 30 avril 1971 à une peine totale de 913 jours de prison. Il a été libéré sous cautionnement le 14 mai 1971 et réincarcéré le 21 juin 1973. M. Douglas est un immigrant reçu; il est en liberté conditionnelle jusqu'à l'expiration de son mandat d'incarcération, c'est-à-dire le 13 décembre 1975. Une ordonnance d'expulsion a été émise contre lui et maintenue par la Commission d'appel de l'immigration.

3. Le statut de M. Roosevelt Douglas au Canada est celui d'une personne à l'égard de qui une ordonnance d'expulsion a été décernée et qui doit quitter le Canada aussitôt que possible conformément à la décision de la Commission d'appel de l'immigration. Puisqu'il bénéficie d'une libération conditionnelle, il est sous la juridiction du solliciteur général et ne peut donc être déporté avant la fin de sa libération conditionnelle en décembre 1975.

AIR CANADA—LE FACTEUR DE CHARGE DES PASSAGERS

Question n° 2765—M. Mazankowski:

Quel était le facteur de charge des passagers à bord des a) Boeing 747, b) Lockheed L-1011, c) Douglas DC-8, d) Douglas DC-9, e) Boeing 727 des services réguliers d'Air Canada, pendant les années 1974, 1973, 1972, 1971 et 1970?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous communique ce qui suit: Air Canada ne tient pas de registre sur les coefficients de remplissage (passagers) pour chaque type d'appareil. Ces renseignements demanderaient un nombre considérable d'heures de travail de bureau et des dépenses.

ECONAIR

Question n° 2766—M. Mazankowski:

1. Pourquoi a-t-on créé le service Éconair?

2. Quel en est le personnel?

3. a) Qui sont les directeurs d'Éconair et sont-ils également employés par Air Canada, b) touchent-ils un salaire d'Éconair, outre celui que leur verse Air Canada?

4. Quelle est la nature des bénéfices ou des pertes d'Éconair depuis sa création?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous communique ce qui suit: 1. Le service Econair a été créé pour offrir des services de voyage pour le compte des Chemins de fer Nationaux et d'Air Canada. Son but premier était de participer à la vente de réservations préalables sur avions affrétés.

2. Econair, maintenant connu sous le nom de Venturex Ltd., a un total de 18 employés.

[M. Gillespie.]

3. a) Les directeurs sont MM. R. T. Vaughan, M. H. Cochrane, J. R. Drummond, R. H. Lindsay, J. H. Richer. Tous, sauf M. Richer du CN, sont employés par Air Canada. De plus, M. Lindsay, autrefois au service d'Air Canada, est un employé à plein temps de Venturex. b) Non. Ils touchent un salaire seulement de leur employeur respectif.

4. A la fin de l'année 1973, une perte de \$521,710.

LE DRAGAGE DU BASSIN AU QUAI DE MONTMAGNY

Question n° 2778—M. Lambert (Bellechasse):

Le chenal du bassin au quai de Montmagny a-t-il déjà été dragué et, dans l'affirmative, a) en quelle année, b) combien a été dépensé à cet effet?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Oui. a) 1959 et 1965; b) \$600 en 1959, \$75 en 1965.

L'ÉLIMINATION DES AUTOMOBILES INUTILISABLES

Question n° 2783—M. Hnatyshyn:

Le gouvernement compte-t-il adopter une loi ou prendre une initiative afin de supprimer les vieilles voitures inutilisables qui polluent notre environnement?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): L'élimination des automobiles inutilisables relève de la compétence provinciale. Presque toutes les provinces ont pris des mesures visant à aider le ramassage de ces véhicules. Il existe actuellement, au Canada, 13 usines en activité ou en voie de planification pour la mise en pièces des voitures, pouvant rediriger dans la chaîne industrielle le métal provenant des vieux véhicules disponibles à bon compte. Au ministère, la Direction des déchets solides, Direction générale de la conservation de l'environnement, évalue présentement, à l'échelle nationale, l'efficacité des installations actuelles et les domaines possibles de conservation plus poussée.

M. R. K. ROSS—CONTRAT

Question n° 2819—M. Beatty:

1. Quel est l'objet du contrat portant le numéro SZ05 KL108-5-0031 (OSZ5-0111) du ministère des Approvisionnements et Services appelé «*Preliminary analyses of songbird data from Nova Scotia and design of an efficient statistically valid method bases on the results of the analyses for further surveys.*»?

2. Quand et comment ce projet a-t-il été annoncé avant que le contrat ne soit accordé à M. R. K. Ross?

3. Quelles autres soumissions ont été présentées et par qui?

4. Quand le travail final doit-il être présenté et à qui?

5. Quelle est la compétence de M. Ross en ce qui a trait au travail qu'il exécutera?

6. A-t-il exécuté d'autres travaux pour le compte du gouvernement et, le cas échéant, combien ont-ils coûté aux contribuables?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Le contrat portant le numéro SZ05 KL 108-5-0031 (OSZ5-0111) du ministère des Approvisionnements et Services a été établi au nom du Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement. L'étude à contrat devait aider à améliorer la conception et l'analyse de l'Étude collective des populations d'oiseaux nicheurs du Canada, exécutée par des bénévoles depuis 1967. Les résultats de cette étude, qui sert au contrôle de la qualité environnementale dans tout le pays, ont paru annuellement dans les Cahiers de biologie numéros 15, 21, 26, 32, 38 et 45.